



Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina

ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU COTON DU BURKINA

01 BP 6453 OUAGADOUGOU 01 – BURKINA FASO Tél. : 25 41 12 45

DECISION N° 001/2018/AICB Portant fixation des prix d'achat planchers du coton graine de la campagne 2018/2019

=====

Le Président de l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina

- Vu les dispositions du Protocole d'Accord portant cahier de charges applicables aux opérateurs de la filière coton au Burkina Faso à ses articles 10 et 14 ;
- Vu les dispositions des Statuts de l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB) à son article 3 ;
- Vu le Mécanisme de Lissage adopté par l'AICB le 26 mars 2006, ensemble ses modificatifs ;
- Vu l'Accord Interprofessionnel amendé du 11 avril 2012 à son annexe relatif au règlement du Fonds de Lissage amendé ;
- Vu les dispositions des Statuts de l'Association du Fonds de Lissage (AFdL) ;
- Vu le Règlement amendé du Fonds de Lissage du 30 mars 2018 ;
- Vu le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFdL du 26 avril 2018 ;
- Vu le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AICB du 27 avril 2018 ;

ANNONCE

Article 1 : Les prix d'achat planchers du coton graine, sont fixés ainsi qu'il suit pour la campagne agricole 2018/2019 :

Qualité coton graine	Prix Plancher F CFA/Kg
1 ^{er} choix	250
2 ^{ème} choix	225

3

Article 2 : Le Prix d'achat complémentaire de la campagne 2018/2019 sera déterminé en mars 2019 conformément aux dispositions du règlement amendé du Fonds de Lissage.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et sera publiée partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 27 avril 2018


Le Président,

Bamou BIHOUN
« Chevalier de l'Ordre du Mérite du Développement Rural »


Le Secrétaire Général

Louis Yanzon YE
« Chevalier de l'Ordre de Mérite »